

## Vols de la CIA : les complicités européennes en procès<sup>1</sup>

***L'implication de nombreux Etats membres de l'Union européenne dans les vols secrets de la CIA est désormais avérée. Parfois, leurs services secrets ont travaillé main dans la main avec la centrale américaine. Dans plusieurs pays, la justice s'en mêle. Jusqu'où pourra-t-elle aller ?***

L'affaire n'a guère fait de bruit. Comme si elle était déconnectée de toute actualité. De toute évolution dans un dossier de plus en plus lourd et de plus en plus gênant pour bien des capitales européennes. Récemment, le « monsieur anti-terrorisme » de l'Union européenne remettait tout à coup sa démission. Officiellement pour des considérations d'ordre privé. Une explication guère convaincante. Gijss de Vries, puisque c'est de lui qu'il s'agit ? Un libéral néerlandais on ne peut plus politiquement correct, un fédéraliste européen de combat qui aida la Convention « Giscard » à accoucher du projet de Constitution européenne... que son pays allait rejeter par voie de référendum. Le pied mis à l'étrier, il avait été chargé, au lendemain des attentats de Madrid de 2004, de coordonner les activités des différents services de police européens. Trois ans plus tard, voilà qu'il jette l'éponge. Au moment où ce que l'on a appelé « l'affaire des vols secrets de la CIA » connaît de nouveaux développements.

Départ pour motifs personnels ? Il faut bien constater qu'un rapport récemment rendu public et voté par le Parlement européen mettait monsieur de Vries explicitement en cause. Ce texte concernait les complicités dont a bénéficié la centrale américaine dans différents Etats, en l'occurrence pour enlever des personnes vaguement soupçonnées de terrorisme et les expédier vers des lieux peu hospitaliers où elles ont été détenues et souvent torturées. Le Parlement critiquait le « manque de crédibilité » de l'homme et s'interrogeait sur « la véritable substance » de son poste. Tout porte à croire que son chef, M. Javier Solana, Haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune de l'UE – au demeurant ex-secrétaire général de l'OTAN et toujours euro-atlantiste convaincu – a jugé que M. de Vries était devenu un élément encombrant dans un dossier sensible.

### Deux rapports accablants

Exit donc Monsieur anti-terrorisme. Mais l'affaire des vols n'est pas close. Il est vrai qu'il est devenu de plus en plus difficile de faire le gros dos et de se contenter, comme ce fut le cas au début, des laborieuses et mensongères explications de Washington depuis la publication de deux rapports européens élaborés patiemment l'an dernier. L'un – celui du sénateur suisse Dick Marty pour le Conseil de l'Europe – comme l'autre – celui de la commission ad hoc présidée par l'eurodéputé portugais Carlos Coelho pour le Parlement européen – ont établi clairement que des Etats et des services de renseignements européens ont bel et bien aidé aux transferts extrajudiciaires américains. MM. Marty et Fava, rapporteurs devant le Parlement européen, ont appelé les pays concernés à donner des suites judiciaires à leurs conclusions. C'est donc quasi contraints et forcés que les pays membres de l'Union Européenne sont amenés à laisser la justice faire son travail. Du moins en principe. Les contraintes qui ont été imposées par la droite du Parlement européen à la « commission temporaire » ont bien montré que le chemin vers la vérité n'est pas grand ouvert. Cette commission créée en janvier 2006 n'avait obtenu que des prérogatives limitées d'investigation. Elle n'avait pas le pouvoir de contraindre les personnes impliquées à répondre à ses convocations. Dès lors, bien des responsables gouvernementaux se sont fait porter pâles. Plusieurs gouvernements et hauts responsables de l'Union, dont M. Solana, ont refusé de collaborer à l'enquête. Et au bout du compte, malgré plus de deux cents auditions, le rapport présenté au Parlement à la mi-février n'a guère pu faire mieux que renforcer le faisceau de présomptions mises en avant l'an dernier par M. Marty. Celui-ci s'est déclaré « déçu » par ce travail : « *Je m'attendais à plus de révélations factuelles.* »

<sup>1</sup> Analyse parue dans le N° 309 du *Journal du mardi*, 27 février 2007.

## Les pressions des Etats

Mais il faut savoir que les Etats membres les plus impliqués dans la coopération avec la CIA – l’Autriche, l’Italie, le Portugal, la Pologne et le Royaume-Uni – ont fait des pieds et des mains pour empêcher les parlementaires de faire leur job jusqu’au bout. Leur rapport a dénoncé sans ambages cette « *absence de coopération* » et le président de la commission a parlé de « *mensonges* » avérés. Ces cinq pays ne sont pas seuls à être montrés du doigt : l’Allemagne, la Suède, l’Espagne, Chypre, le Danemark, la Turquie, la Grèce, l’Irlande, la Macédoine, la Bosnie et la Roumanie et la Belgique<sup>2</sup> sont citées pour avoir été complices à des degrés divers des enlèvements et des vols secrets. En outre, les gouvernements se sont livrés à une énorme pression sur les députés afin de rogner les effets de leurs critiques. Non sans succès, puisque par 530 voix contre 159, le Parlement européen a décidé de renoncer à demander des sanctions contre les Etats coupables de « *violations graves et persistantes* » des droits de l’homme. Et le gouvernement allemand a obtenu l’abandon de toute éventuelle « *implication* » de Berlin dans les activités de la CIA, plus précisément dans l’enlèvement de Khaled El-Masri, citoyen allemand qui a passé quatre ans à Guantanamo sans raison.

### « Ils devaient savoir »

Toutefois, la commission d’enquête a énuméré les cas de 21 suspects établis dans des pays de l’Union Européenne au moment où ils ont été enlevés par la CIA, ou transférés sur le sol européen avant leur « livraison » à des pays tiers où plusieurs ont subi des tortures. Le rapport, plus généralement, dénonce les pratiques « *illégal* » de l’agence mais aussi « *l’acceptation et la dissimulation de cette pratique (...) par les services secrets et les autorités de certains pays européens.* » Les actes évoqués sont à ce point graves qu’ils n’ont « *pu se produire sans que les Etats membres soient au courant* » a insisté le rapporteur Claudio Fava. Qui a accusé « *plusieurs services européens (d’avoir été) impliqués de façon directe* » dans des enlèvements et des transferts de « suspects ». Le commissaire européen à la Justice, Franco Frattini, a appelé les 27 à « *révéler la vérité, même si cette vérité dérange.* » Et il a promis que la Commission ferait des « *propositions* », notamment « *des réflexions politiques sur le rôle des services de renseignement.* »

On comprend que les débats sur le rapport ont été chauds lors de sa présentation en séance plénière. Un certain nombre de députés britanniques ou des pays de l’Est européen, surtout de droite, ont ainsi affirmé sans surprise que le texte menaçait à nouveau le lien entre l’Union européenne et les Etats-Unis. Ce qui explique pourquoi un texte pourtant largement amendé et considéré comme plutôt consensuel n’a finalement été adopté que par 382 voix contre 256 (PPE-DE-droite) et 74 abstentions.

## La justice se lance

« *Alors, quel est le résultat du processus ?* » s’est demandé le quotidien britannique *The Guardian*. « *D’abord, le Conseil des ministres a le devoir de réagir à un rapport approuvé par le Parlement européen. Ensuite, quatre enquêtes judiciaires sont en cours en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Portugal.* » En ce qui concerne les responsables politiques, ce n’est pas gagné d’avance. Lors de la présentation d’un rapport intermédiaire en juillet 2006, le Parlement avait déjà reproché lourdement leur passivité aux pays européens face aux transfèrements de prisonniers. Sans trop d’illusion, le rapporteur Fava convenait que les choses seraient « *plus délicates* » quand il s’agirait d’« *aborder de front les gouvernements.* » De fait. C’est surtout par la voie judiciaire que l’affaire des vols secrets de la CIA

---

<sup>2</sup> Le rapport prend acte des efforts de la Belgique pour établir la vérité sur les vols de la CIA sur son territoire. Il demande la publication des résultats des enquêtes.

rebondit. Dans plusieurs pays impliqués pour avoir autorisé ou facilité des survols et des escales sur leur territoire – voire accusés de collaboration directe avec la CIA –, la justice a lancé des procédures d'enquête pour tenter de tirer les choses au clair et démêler les responsabilités nationales et américaines. L'Espagne et l'Italie ont réagi les premières. Instance pénale espagnole, l'Audience nationale a décidé en juin dernier de faire suite à des plaintes déposées par des habitants des Baléares au sujet de vols secrets utilisant les îles de la Méditerranée. Le parquet de Milan, pour sa part, a lancé l'an dernier une enquête qui a rapidement débouché sur le limogeage de l'ex-chef des services secrets militaires, le Sismi. Il est avéré que ceux-ci ont aidé des agents américains à enlever dans la métropole lombarde l'imam radical Abou Omar en février 2003. Conduit dans une base américaine dans le nord-est de l'Italie, celui-ci a été transféré ensuite en Egypte, incarcéré et torturé avant d'être récemment relâché<sup>3</sup>.

### L'amateurisme de la CIA

En Allemagne, le parquet de Munich a ouvert une procédure à la suite de la plainte déposée par Khaled Al Masri. Celui-ci avait été arrêté sur demande des services américains en Macédoine en décembre 2003, puis transféré secrètement dans une prison d'Afghanistan où il a été interrogé et torturé durant cinq mois...avant que ses ravisseurs ne s'avisent qu'ils s'étaient trompés de personne. D'abord débouté devant un tribunal de l'Etat américain de Virginie (où se trouve le siège de la CIA) au motif que sa demande d'explication pouvait nuire à la sécurité nationale, M. Al Masri s'est tourné vers son pays d'adoption. Le parquet de Munich, à l'aide d'informations transmises par la police espagnole, a émis 13 mandats d'arrêt contre ses « *ravisseurs présumés* ».

Il est vrai que, selon l'ONG *Human Rights Watch*, les agents de la CIA n'ont pas toujours jugé utile de prendre des précautions particulières lors de leurs opérations : « *Visiblement, ils se sentaient rassurés sur la collaboration espagnole* » sous le gouvernement Aznar. Comme ce fut le cas dans l'Italie de Berlusconi où les 26 agents de la CIA et leurs collègues italiens impliqués dans l'enlèvement de Milan ont été repérés parce qu'ils utilisaient leurs téléphones portables...

### Un procès qui dérange

Au total, 35 personnes sont inculpées dans cette affaire. Outre les 26 agents de la CIA, six Italiens sont mis en cause dont les anciens numéros un et deux du Sismi, le général Pollari et Marco Mancini, accusés d'enlèvement. L'affaire sera jugée à partir du 8 juin à Milan. Ce sera le premier procès concernant les « vols secrets de la CIA » en Europe et la première fois que des agents américains sont renvoyés en si grand nombre devant la justice d'un pays allié. Un des enjeux du procès est de déterminer le degré d'implications des autorités politiques italiennes de l'époque. Plusieurs témoignages ont attesté que la CIA avait sondé le gouvernement Berlusconi au lendemain du 11 septembre 2001 sur la possibilité de rapt de suspects. Mais on sait déjà que les prévenus américains, aujourd'hui en poste aux Etats-Unis ou dans d'autres pays, seront jugés par contumace. Le ministre de la Justice du gouvernement Prodi n'a pas donné suite à la demande d'extradition déposée par le parquet de Milan. En outre, le gouvernement a déposé un recours auprès de la Cour constitutionnelle contre ce même parquet, arguant du fait que les magistrats auraient violé le secret d'Etat en exploitant des écoutes téléphoniques du Sismi. Le procès pourrait donc être suspendu. Rome ne souhaite pas envenimer ses relations avec les Etats-Unis. Ce dont témoigne le feu vert donné à l'extension de la base militaire

---

<sup>3</sup> Hassan Moustafa Ossama Nasr, alias Abou Omar, a été libéré le 11 février. Il entend porter plainte contre Silvio Berlusconi à qui il demandera des dommages et intérêts « *pour avoir permis à la CIA de le capturer.* »

américaine de Vicenza dans le nord du pays malgré l'opposition d'une bonne partie de l'opinion publique<sup>4</sup>. Une certaine idée de la raison d'Etat contre la vérité ?

---

<sup>4</sup> Le 17 février, des dizaines de milliers d'Italiens ont manifesté à Vicenza contre cette extension, avec l'appui de la gauche radicale, communiste et verte, qui participe à la coalition au pouvoir.